



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 407-26

PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 octobre 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 407-26 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 407-26 portant sur la gestion contractuelle a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	26 août 2026
Dépôt du projet de règlement :	26 août 2026
Adoption du règlement :	30 septembre 2026
Entrée en vigueur :	1 ^{er} octobre 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 1^{er} jour d'octobre 2026.


Signé le 2026-10-01 09:41:19 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier